

Trois-Bassins, le 18 janvier 2024

**Le Maire de la Commune
de Trois-Bassins**

A

Les prestataires



**Financé par
l'Union européenne**

Réf : 01/DRE/2024

Objet : offre de prestation dans le cadre du Fonds Social Européen + : mise en place des aides aux devoirs

Affaire suivie par : Sabrina VINGUADESSIN, éducatrice spécialisée

Contact: dre@ville-troisbassins.re
0692-53-51-70

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, la Commune de Trois-Bassins a répondu à un appel à projet du Fonds Social Européen (FSE+) sur la thématique de la réussite scolaire.

Ainsi, la Commune souhaite proposer aux enfants en difficultés scolaires un accompagnement à la scolarité sur le temps périscolaire.

Afin de poursuivre ses actions et ce dans le respect des exigences du FSE+ 2024, la Commune diffuse un présent appel à candidature orienté sur l'aide aux devoirs.

Votre proposition nous devra être parvenue **au plus tard le vendredi 31 janvier 2024 à 12h00**. Elle inclura un descriptif de ce que vous proposez conformément à l'appel à candidature joint.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le référent en charge du dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Maire

Daniel PAUSE





Financé par
l'Union européenne



TROIS BASSINS
Toujours plus haut

APPEL A CANDITATURE
Réussite éducative
Prestations de service
Aide aux devoirs
Exercice 2024

Préambule

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, la Commune de Trois-Bassins a répondu à un appel à projet du Fonds Social Européen (FSE+) sur la thématique de la réussite éducative.

L'opération présentée permet de répondre à des objectifs généraux de réussite éducative mais également à des objectifs opérationnels prioritaires :

Objectifs opérationnels prioritaires :

- Priorité n°1 : Accompagner "vers", soutenir l'enfant
 - Prendre en compte la parole de l'enfant.
 - Restaurer les liens avec les institutions (dont l'école, les travailleurs sociaux...).
 - Favoriser l'accès aux droits fondamentaux de l'enfant (à la protection, aux soins, à l'éducation, au logement...).

- Priorité n°2 : Agir sur l'accès aux soins de l'enfant
 - Intensifier les actions de prévention (favoriser l'évolution des comportements de santé préventifs).

- Priorité n°3 : Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son autonomisation
 - Favoriser la socialisation de l'enfant et ses capacités à vivre en société.
 - Ouverture au monde : favoriser l'accès aux activités culturelles

Parmi les actions proposées, il y a l'accompagnement des enfants présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles dans le développement de leurs compétences, leur apprentissage scolaire ou leur socialisation par la mise en place d'aide aux devoirs.

Eléments de cadrage

Cette action vise à apporter un soutien scolaire aux enfants présentant des fragilités scolaires importantes par des accompagnements à la scolarité en individuelle et/ou collectif.

Les actions de parentalité sont exclues.

Public

Cette action s'adresse à des enfants de 06-18 ans présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles dans le développement de leurs compétences, leur apprentissage scolaire ou leur socialisation.

Le public sera orienté suite au repérage par la coordinatrice di dispositif de réussite éducative mise en place dans le cadre du FSE+. Le nombre d'enfants bénéficiaires dépendra de l'enveloppe financière disponible dans le cadre du FSE+ 2024.

Le public non inscrit dans le dispositif ne pourra être pris en charge.

Lieux géographique concernés

Tous les écoles de la commune ainsi que le collège et le lycée sont concernées par l'opération.

Finalités de l'action

Cette action vise à favoriser l'autonomie d'apprentissage par un accompagnement méthodologique à la scolarité individuel ou collectif. Cet accompagnement peut se faire également à domicile.

Temporalité de l'action

Cette action se déroulera sur l'année 2024 après les cours, le mercredis et/ou les samedis durant la période de février à décembre 2024.

Suivi de l'action

Au cours de la réalisation de la prestation, il appartient au prestataire de tracer l'effectivité de la prestation par la remise de feuilles de présence, la plus-value apportée aux enfants ou autre support justifiant le temps passé (photos, droit à l'image...),

Chaque support devra être apposé des logos suivants avec logos de l'UE en premier et de même gabarit :



**Financé par
l'Union européenne**



Le prestataire devra fournir un bilan quantitatif, qualitatif et financier arrêté au 31 décembre 2024 avant le 31 janvier 2025 avec logos. Il est attendu une feuille de suivi personnalisé, un livret d'émargement des jeunes suivis.

Lieu d'exercice

Les accueils se feront dans les écoles de la commune en concertation avec la collectivité, dans les maisons de quartiers (prestation 1) ou à domicile (prestation 2) en fonction de la prestation choisie.

Modalités et coût de la prestation

La participation financière est attribuée dans le cadre du fonds social européen (FSE+) sans participation des familles. Le projet retenu tiendra compte des critères de sélection des enfants, du nombre d'enfants pouvant être accueillis et du budget prévisionnel présenté.

Il vous est proposé de vous positionner en fonction de votre capacité selon les lots présentés et de la prestation choisie :

Lot 1 : aide aux devoirs pour les collégiens et/ou lycéens

Lot 2 : aide aux devoirs pour les élèves des classes élémentaires du centre bourg (Centre-ville et Grande-Ravine)

Lot 3 : aide aux devoirs pour les élèves des classes élémentaires de Trois-Bassins littoral

Prestation 1

En individuel

Aide aux devoirs pour les enfants scolarisés en primaire

- Durée de la séance : 1 heure à raison de deux fois/semaine
- Budget alloué : 20 € par jeune accompagnés/heure

Aide aux devoirs pour les collégiens et lycéens

- Durée de la séance : 1 heure à raison d'une fois par semaine
- Budget alloué : 20 € par jeune accompagnés/heure

Prestation 2 : aide aux devoirs à domicile

Aide aux devoirs pour les enfants scolarisés en primaire

- Durée de la séance : 1 heure à raison de deux fois/semaine
- Budget alloué : 25 € par jeune accompagnés/heure

Aide aux devoirs pour les collégiens et lycéens

- Durée de la séance : 1 heure à raison d'une fois par semaine
- Budget alloué : 25 € par jeune accompagnés/heure

Règlements

Le prestataire sera rémunéré en fonction du nombre d'heure et du nombre d'enfant accompagné et orienté sur la base d'un état récapitulatif mensuel indiquant le nom/prénom du bénéficiaire et en précisant le descriptif sommaire de l'accompagnement apporté validé par l'un des parents du bénéficiaire et de la Collectivité.

Il faudra joindre votre relevé d'identité bancaire.

Pièces justificatives

Vos propositions doivent inclure :

- ✓ Le formulaire joint renseigné

Date limite de dépôt

Vos propositions doivent être transmises **avant le vendredi 31 janvier 2024 à 12h00** par :

Mail :

dre@ville-troisbassins.re

Personne à contacter

Sabrina VINGADESSIN
Educatrice spécialisée
0692 53 51 70